



## **Taxe d'apprentissage**

---

La taxe d'apprentissage a pour but de financer le développement des formations technologiques et professionnelles.

Cette taxe, pas tout à fait comme les autres, a pour objectif de faire participer les employeur au financement des formations initiales technologiques et professionnelles.

Elle est reversée d'une part :

- pour l'apprentissage, aux Centres de Formation des Apprentis (CFA)
- et d'autre part pour les établissements d'enseignement dispensant des formations technologiques et professionnelles de tous niveaux (du CAP au Bac+8)

## **Un outil indispensable pour l'IUT**

La taxe d'apprentissage est une ressource indispensable pour développer nos enseignements par le financement :

- d'équipements (vidéo projecteurs...)
- de salles informatiques performantes
- de plate-formes multimedia aux normes nouvelles
- de matériels pédagogiques pour nos salles de cours et pour nos laboratoires de langues

En nous versant la taxe d'apprentissage, l'entreprise a l'assurance :

- d'un usage strictement pédagogique des sommes allouées
- d'un réel partenariat basé sur la volonté de développer un enseignement de qualité et d'assurer une meilleure insertion des jeunes diplômés
- de l'essor d'un parc informatique performant, réservé aux étudiants, indispensable à la maîtrise des nouvelles technologies
- de la mise à jour de nouveaux diplômés afin de mieux répondre aux besoins en compétences

Pour plus de renseignements sur la collecte de la taxe, contactez Annick GUERIN au 01 76 53 47 41.